

CIRCULAIRE 076-18

Le 25 mai 2018

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Groupe Aecon Inc. (ARE)
Acquisition (Suivi)**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent faire un suivi au sujet de l'Avis aux membres N° 2017 - 146 OU la Circulaire 152-17 portant sur l'acquisition du Groupe Aecon Inc. (TSX : ARE) (« Aecon » ou la « Société »). La société Aecon a été informée le 23 mai 2018 que le gouverneur en conseil avait émis un décret aux termes de la Loi sur Investissement Canada ordonnant à CCCI International Holding Limited (CCCI) de ne pas poursuivre la proposition d'acquisition d'Aecon. Par conséquent, le plan d'arrangement entre Aecon et CCCI ne sera pas réalisé.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers